

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2022

La Métropole du Grand Paris expérimente une solution innovante pour lutter contre la pollution lumineuse et préserver la biodiversité

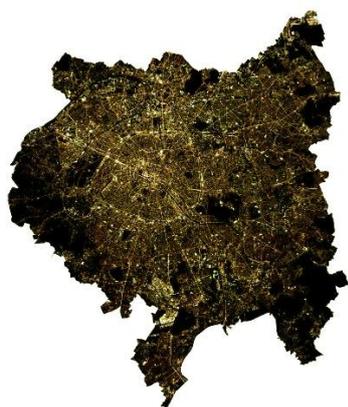
Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, la Métropole du Grand Paris mène une expérience ambitieuse destinée à lutter contre la pollution lumineuse, qui constitue une menace pour la survie de certaines espèces.

Les conséquences de l'éclairage artificiel constituent une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable.

Conformément aux recommandations de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, et dans le cadre du Plan Biodiversité métropolitain adopté à l'unanimité le 4 avril 2022 par le Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris mène des actions d'amélioration de la connaissance et de réduction de la pollution lumineuse de son territoire.

« En utilisant l'imagerie satellitaire pour lutter contre la pollution lumineuse, la Métropole du Grand Paris optimise les opportunités offertes par les solutions numériques au service de la préservation de la biodiversité, pour la construction d'une Métropole innovante, durable et résiliente », souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Pour répondre à cet enjeu, la Métropole expérimente, sous le pilotage d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine et de Geoffroy BOULARD, Vice-président délégué à la Communication et à l'Innovation et au Numérique, une technique d'acquisition de données satellitaires des espaces éclairés la nuit sur ses 131 communes. Elle a ainsi mobilisé l'expertise d'un consortium de trois entreprises (TeleScop / DarkSkyLab / Terroïko), alliant des compétences en matière d'acquisition et de traitement des images, de modélisation des impacts notamment sur la biodiversité.



Mosaïque 2021-2022 d'acquisitions satellites de la Métropole du Grand Paris la nuit.

[Retrouvez la version haute définition en pièce-jointe.](#)

L'expérimentation est fondée sur trois étapes :

1. Acquisition d'images entre 21h30 à 00h00 sur les 814km² de la Métropole, par un satellite opéré par la société CGSAT (de novembre à fin avril 2022) ;
2. Cartographie de la pollution lumineuse (septembre 2022) ;
3. Analyse par croisement des données trames vertes et bleues.

Ce projet permettra de définir la trame noire* métropolitaine et viendra enrichir les données des trames vertes et bleues** présentes dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité.

A terme, les données seront mises à disposition en open data et pourront être utilisées par les communes métropolitaines pour des actions de préservation de la biodiversité voire d'optimisation de l'éclairage public et des dépenses énergétiques.

* La trame noire est une notion qui renvoie au réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne.

** La trame verte et bleue est un réseau écologique formé d'espaces naturels terrestres et aquatiques en relation les uns avec les autres nommés « continuités écologiques ». Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie (nourriture, repos, reproduction, migration, etc.).